

**DÉCISION SUR LA MISE EN ŒUVRE
DU PROGRAMME GRANDE MURAILLE VERTE
Doc. EX.CL/656 (XIX)**

La Conférence,

1. **RAPPELLE** sa décision Assembly/AU/Dec. 137(VIII) adoptée à sa 8^{ème} session ordinaire tenue en janvier 2007 à Addis-Abeba (Éthiopie) relative à l'approbation de l'Initiative Grande Muraille Verte, ainsi que la Décision EX.CL/Dec. 465(XIV) du Conseil exécutif adoptée en janvier 2009 à Addis-Abeba (Éthiopie) entérinant le Plan d'action de l'Initiative Grande Muraille Verte (GMV) ;
2. **SOULIGNE** la nécessité de coordination des efforts entre la Commission et les structures d'exécution et les États membres du projet Grande Muraille Verte ;
3. **SALUE** les efforts des États membres concernés dans la mise en œuvre du projet GMV, notamment la mise en place d'une Agence d'exécution dudit projet basée à N'Djamena ;
4. **DEMANDE** à la Commission de jouer son rôle de coordination dans la mobilisation des ressources en faveur de la GMV et d'apporter l'appui nécessaire à l'Agence d'exécution de la GMV ;
5. **DEMANDE ÉGALEMENT** à la Commission et à l'Agence d'assurer le suivi et l'évaluation du projet et d'en faire rapport régulièrement à la Conférence de l'Union par le biais du Conseil exécutif.



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Assembly Collection

2009

Decision on the Implementation of the Great Green Wall Program Doc. Ex. CI/656 (Xix)

The Assembly

The Assembly

<http://archives.au.int/handle/123456789/1282>

Downloaded from African Union Common Repository